

Le GARDMAG

Supplément au GardMag #106 - juillet-août 2014 www.gard.fr



**RESPIREZ,
VOUS ÊTES
DANS LE GARD !**

À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Qu'est-ce qu'un espace naturel sensible (ENS) ?

Un ENS est un site avec un intérêt écologique ou paysager remarquable, fragile ou menacé, devant faire l'objet de mesures de protection et de gestion pour le préserver. 56% de notre territoire est concerné. Dans ces espaces, le Conseil général et les collectivités peuvent se mobiliser pour protéger les sites majeurs, en les achetant pour leur maintien en l'état et leur ouverture au public. 17 espaces naturels départementaux sont à ce jour propriété du Conseil général du Gard.

De quels outils disposent les Départements pour préserver les ENS ?

Un outil financier :

La taxe d'aménagement dédiée aux ENS est assise sur les droits à construire. Elle permet notamment de financer l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'un ENS mais aussi d'autres actions pour préserver la biodiversité, définies dans le code de l'urbanisme.

Un outil foncier :

Le droit de préemption ENS est utilisé au sein de zones de préemption ENS définies par le Département avec l'accord des communes des territoires concernés. C'est un outil fort qui permet notamment au Département de devenir propriétaire d'espaces pour préserver et valoriser leurs qualités naturelles. Il s'agit ainsi d'une protection sur le long terme grâce à la maîtrise foncière au titre des ENS.





Quels principes d'aménagement et de gestion pour un ENS ?

La loi oblige les collectivités publiques propriétaires d'un ENS à l'aménager pour être ouvert au public (sauf exception justifiée par la fragilité des milieux naturels). Les aménagements sont légers afin de garantir la préservation des milieux naturels présents.

De même que pour l'aménagement, la loi oblige les collectivités publiques propriétaires d'un ENS à le gérer. Mêmes naturels, ces espaces doivent faire l'objet d'inventaires écologiques et nécessitent des travaux d'entretien.



> 30% du territoire du Gard reconnu d'intérêt européen par la présence d'espèces ou de milieux naturels rares et menacés.

> 275 zones humides, essentielles pour l'équilibre de la ressource en eau et des milieux aquatiques, riches de nombreuses espèces animales et végétales. Le Parc National des Cévennes est reconnu par l'Unesco « réserve mondiale de biosphère ».

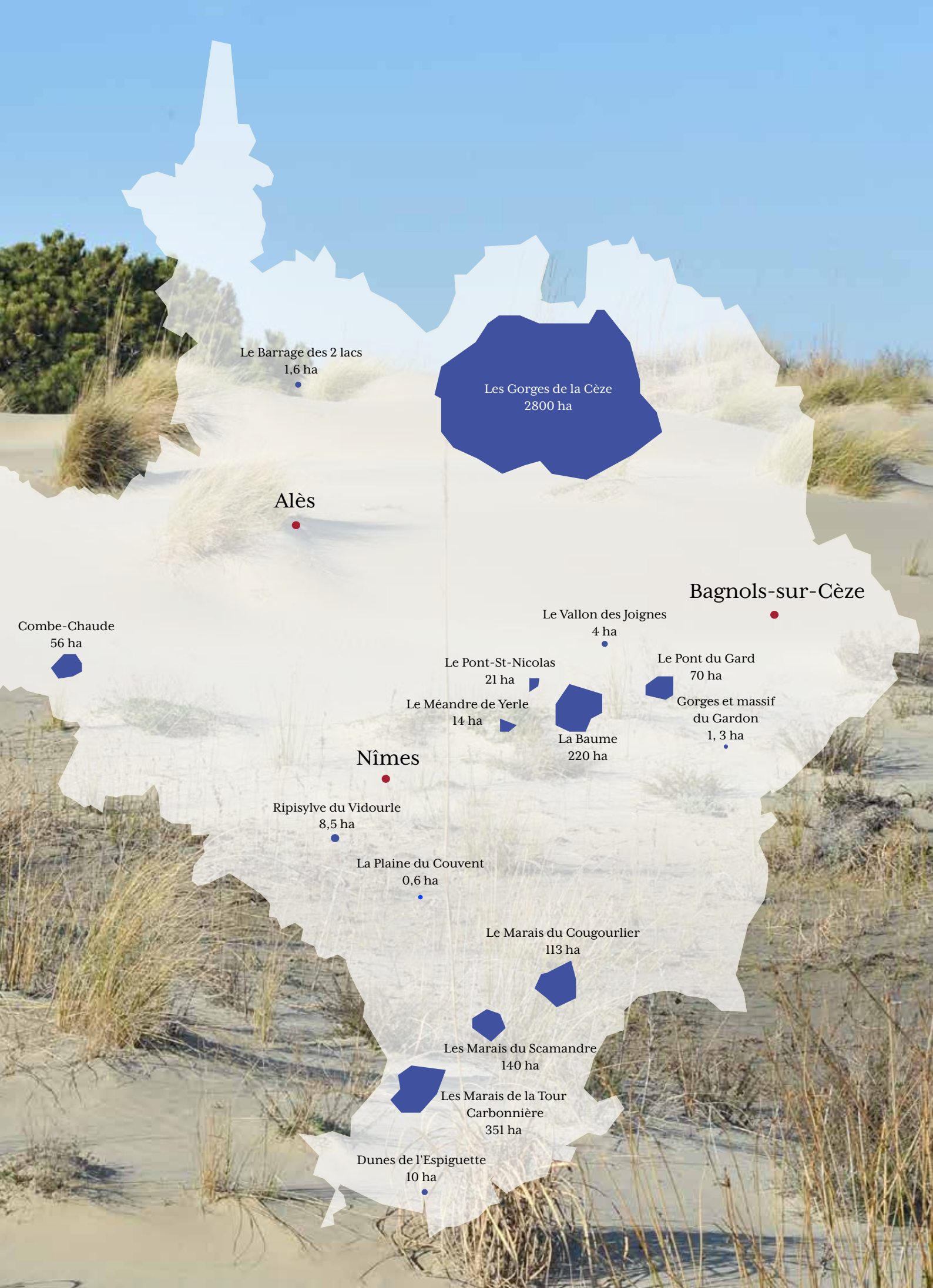
> Plusieurs espèces protégées : par exemple, l'aigle de Bonelli, le vautour percnoptère, le hibou grand Duc, le castor et de nombreuses orchidées.



Roc du Salidou
69,5 ha

Le Cirque de Navacelles
46 ha

Les 17 ENS du Gard



Le Barrage des 2 lacs
1,6 ha

Les Gorges de la Cèze
2800 ha

Alès

Bagnols-sur-Cèze

Combe-Chaude
56 ha

Le Vallon des Joignes
4 ha

Le Pont-St-Nicolas
21 ha

Le Pont du Gard
70 ha

Le Méandre de Yerle
14 ha

La Baume
220 ha

Gorges et massif
du Gardon
1,3 ha

Nîmes

Ripisylve du Vidourle
8,5 ha


La Plaine du Couvent
0,6 ha

Le Marais du Cougourlier
113 ha

Les Marais du Scamandre
140 ha

Les Marais de la Tour
Carbonnière
351 ha

Dunes de l'Espiguette
10 ha



Le label « **Gard pleine nature** » signe l'engagement du Conseil général du Gard dans la connaissance et la préservation des espaces naturels gardois et dans le développement maîtrisé des activités de pleine nature.

Ce label est attribué aux projets mis en oeuvre par les acteurs, syndicats mixtes, associations... qui gèrent les sentiers, les espaces naturels du Gard et les activités de pleine nature qui y sont proposées dans le respect de critères de qualité.

Toutes les infos sur gard.fr



> 17 espaces naturels sensibles départementaux sur 4 000 hectares, dont certains sont ouverts au public.

> 3 700 kilomètres de sentiers classés au titre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) gérés par le Conseil général.

Plus de 180 escapades nature dans le Gard d'avril à novembre 2014

D'avril à novembre, le Conseil général du Gard vous propose de partir à la découverte des espaces naturels sensibles gardois, grâce aux Escapades Nature. Vous serez accompagnés par des spécialistes de terrain, agents de collectivités dans la gestion et la valorisation des espaces naturels ou par des associations naturalistes, le plus souvent membres du réseau Education Nature Environnement du Gard.

Conçues pour tous les publics, famille ou amis, petits et grands marcheurs, en journée ou en soirée...

Toutes les infos sur tourismegard.com



Que vous soyez simple promeneur ou randonneur chevronné, **LE GARD A PIED** vous propose une sélection de 53 circuits, le plus souvent en boucle et toujours balisés.

Si vous êtes prêt à marcher plusieurs jours sac au dos, à la rencontre de paysages inoubliables, **LES TOPOGUIDES** sont conçus pour vous ! Chaque guide décrit les parcours et vous permet de bien préparer votre randonnée : accès au sentier, sources de ravitaillement, hébergements...

Enfin, **LES CARTOGUIDES** vous offrent chacun près de 200 km de sentiers de randonnées pédestres, équestres et **VTT**. En famille ou entre amis, vous pourrez au choix suivre les propositions d'itinéraires ou bien composer vous-même votre randonnée.

En vente à l'Agence de développement et de réservation touristique, dans les Offices de Tourisme du Gard ainsi que dans de nombreux autres points de vente.

Toutes les infos sur tourismegard.com



Ayant pour compétence la préservation de l'environnement départemental, le Conseil général se mobilise fortement pour protéger et valoriser son patrimoine naturel et offrir aux Gardois le plaisir de sa découverte.

Le département compte 140 espaces naturels et 275 zones humides. 17 espaces naturels sensibles ont été acquis à ce jour. Le Pont du Gard et les Causses et Cévennes sont classés au Patrimoine mondial.

Enfin, 9 000 km de sentiers ont été ouverts à la randonnée. Ce qui fait du Gard l'un des premiers départements avec une démarche de qualité « pleine nature » en France. Visites guidées, escapades nature et projets pédagogiques sont aussi proposés tout au long de l'année pour partager avec tous les Gardois l'enjeu d'un environnement fragile.

Damien ALARY

Président du Conseil général du Gard

Vice-président de la Région Languedoc-Roussillon

À découvrir !

Les challenges gardois des Trails et VTT labellisés Gard pleine nature, toutes les courses et toutes les infos sur gard.fr